

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 08 JUIN 2020**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 08 juin 2020 à 17 h, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Pascal CURIE, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 8), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN (à compter de la question n° 12).

**Secrétaire :** Mme Carine MICHEL.

**Absents :** M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Michel OMOURI, Mme Ilva SUGNY et M. Gérard VAN HELLE.

**Procurations de vote :** M. Gueric CHALNOT donne pouvoir à Mme Catherine COMTE DELEUZE (à compter de la question n° 8), M. Yves-Michel DAHOUI donne pouvoir à Mme Carine MICHEL, Mme Danielle DARD donne pouvoir à M. Pascal CURIE, Mme Béatrice FALCINELLA donne pouvoir à Mme Catherine THIEBAUT, M. Thierry MORTON donne pouvoir à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 8), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 15), M. Dominique SCHAUSS donne pouvoir à M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET donne pouvoir à Mme Christine WERTHE, M. Michel OMOURI donne pouvoir à M. Jacques GROSPERRIN.

\*\*\*\*\*

## CONSEIL MUNICIPAL

### 1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de nommer Mme Carine MICHEL secrétaire de séance, et d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2020

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

### 2. Rendu compte des décisions prises par le Maire sur délégation

Le Conseil Municipal prend connaissance de ces décisions.

### 3. Commission Consultative des Services Publics Locaux - Bilan des travaux 2019

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan des travaux 2019 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

## FINANCES

### 4. Fixation des taux de fiscalité directe 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe pour 2020 comme suit :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,64 %

- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,37 %.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

## RESSOURCES HUMAINES

### 5. Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement et délibération de principe relative au recours à des agents contractuels à défaut d'agents titulaires sur postes permanents

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de référent réussite éducative au sein de la Direction Education, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- de se prononcer favorablement sur le renouvellement des contrats cités ci-dessus (postes d'assistant scientifique au sein de la Direction Patrimoine historique, de responsable des collections archéologiques au sein de la direction des Musées du Centre, d'assistant de collection au sein de la Direction des Musées du Centre, de chargé de développement participation citoyenne au sein du Service Démocratie participative, de chargé de médiation culturelle au sein de la Citadelle) à défaut d'agents titulaires à l'issue des procédures de recrutement ;

- de se prononcer favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chargé de médiation culturelle à la Citadelle, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- de se prononcer favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chargé de développement participation citoyenne au sein du Service Démocratie participative, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

## **6. Actualisation de la liste des Emplois Permanents**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la Liste des Emplois permanents au 01/01/2020 (point I) ;
- de se prononcer favorablement sur les évolutions d'emplois liées aux différents ajustements techniques (point II) ;
- de se prononcer favorablement sur la création de deux emplois d'assistants de conservation du patrimoine (médiateurs culturels), grade de référence assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe au sein de la direction des musées du Centre (point III),
- de se prononcer favorablement sur le principe du recrutement d'agents contractuels sur ces postes, à défaut d'agents titulaires, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- d'autoriser, le cas échéant, M. le Maire ou son représentant à signer les contrats à intervenir dans ce cadre,
- de se prononcer favorablement sur la création d'un emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative), catégorie C, filière administrative, grade de référence adjoint administratif principal de première classe au sein de la direction des Sports (point III);
- d'adopter la mise à jour de la liste des emplois permanents tenant compte de l'ensemble de ces évolutions (point IV).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

## **7. Evolution des régimes indemnitaires**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- l'attribution du RIFSEEP aux agents des cadres d'emplois des ingénieurs, techniciens, psychologues, cadres de santé paramédicaux, puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, infirmiers en soins généraux, techniciens paramédicaux, auxiliaires de soins, auxiliaires de puériculture, directeurs d'établissement d'enseignement artistique et conseillers des activités physiques et sportives.
- la répartition des agents concernés entre les quatorze groupes de fonctions mentionnés dans le rapport, en fonction des responsabilités qu'ils assurent.
- les montants de référence proposés pour l'attribution de l'IFSE ainsi que les critères de modulation individuelle.
- le principe de garantie individuelle permettant de maintenir le régime indemnitaire antérieur lorsqu'un agent y a intérêt.

- la reconnaissance dans le cadre du RIFSEEP de la sujétion liée aux fonctions d'assistant de prévention et de soigneur d'animaux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

#### **8. Prime exceptionnelle pour les agents mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- la mise en place d'une prime exceptionnelle au bénéfice du personnel municipal mobilisé dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- l'attribution de cette prime aux agents mobilisés physiquement ou en télétravail pour la mise en œuvre des plans de continuité d'activités ;
- la fixation du niveau de la prime au montant maximum autorisé par la loi pour le personnel mobilisé en présentiel, soit 1 000 €, avec un calcul du montant de l'attribution individuelle en fonction du taux de mobilisation de chaque agent pour la contribution aux plans de continuité d'activités ;
- la fixation du niveau de la prime au montant de 300 € pour le personnel mobilisé en télétravail pour les plans de continuité d'activités, à la condition que cette mobilisation ait généré un surcroît significatif de travail.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

#### **9. Télétravail - Evolution des conditions et modalités de mise en œuvre**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de poursuivre le télétravail dans l'administration de la Ville de Besançon, en incluant les évolutions réglementaires relatives au télétravail ;
- de valider l'avenant au règlement intérieur et la convention tripartite annexés à la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à :
  - définir les conditions individuelles de télétravail par convention, ou avenant au contrat des agents expérimentateurs, et signer la convention tripartite applicable à chaque agent,
  - apporter les modifications au règlement et à la convention pour autant que celles-ci ne portent pas d'atteinte majeure à l'économie du dispositif.
  - signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### **POLE DEVELOPPEMENT**

#### **10. Fusion SAIEMB Logement - Grand Besançon Habitat**

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'opération de fusion par voie d'absorption de GRAND BESANÇON HABITAT par la SAIEMB Logement, en application de l'article L.411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation autorisant l'absorption d'un office public de l'habitat par une société d'économie mixte agréée en matière de construction et de gestion de logements sociaux ;

- d'approuver l'augmentation de capital subséquente à la fusion d'un montant de 10 248 225 € au bénéfice de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, portant le capital social de la SAIEMB Logement de 2 570 919 € à 12 819 144 € par la création de 1 576 650 actions nouvelles, étant rappelé que la valeur nominale d'une action s'élève à 6,50 € ;
- d'approuver le projet de traité de fusion tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser en conséquence les représentants de la Ville de Besançon au conseil d'administration de la SAIEMB Logement et à l'assemblée générale mixte de cette dernière prévue le 31 décembre 2020 au plus tard à approuver le projet de traité de fusion, la fusion et l'augmentation de capital subséquente à la fusion ;
- d'approuver le projet d'augmentation de capital en numéraire de la SAIEMB Logement d'un montant de 6 237 007,52 € par l'émission de 132 112 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 6,50 € chacune et assortie d'une prime d'émission de 40,71 € par action, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'Adestia (filiale de la Caisse de Dépôts et Consignations) et de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bourgogne-Franche-Comté ;
- d'autoriser en conséquence les représentants de la Ville de Besançon au conseil d'administration de la SAIEMB Logement et à l'assemblée générale mixte de cette dernière prévue le 31 décembre 2020 au plus tard à approuver ladite augmentation de capital de la SAIEMB Logement ;
- d'autoriser les représentants de la Ville de Besançon au conseil d'administration de la SAIEMB Logement à approuver le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés de la SAIEMB Logement ;
- d'approuver le principe de modification de la dénomination sociale de la SAIEMB Logement, et la modification statutaire qui en résultera ;
- d'approuver le projet des statuts modifiés de la SAIEMB Logement, tels qu'annexés à la présente délibération ;
- d'autoriser en conséquence les représentants de la Ville de Besançon à l'assemblée générale extraordinaire prévue le 31 décembre 2020 au plus tard à approuver les modifications apportées aux statuts de la SAIEMB Logement telles qu'annexées à la présente délibération ;
- de prendre acte que la Ville de Besançon devra, au plus tard à la date de réalisation de la fusion et des augmentations de capital précédemment évoquées, procéder à la désignation de ses représentants au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SAIEMB Logement.

Mmes POISSENOT, THIEBAUT (2), ROCHDI, MM. BODIN (2), SCHAUSS, CURIE (2) et ALLEMAN, élus intéressés, ne prennent pas part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 30                      Contre : 0                      Abstentions : 10                      Ne prennent pas part au vote : 10

## **POLE CULTURE**

### **11. Subvention d'équipement 2020 - La Rodia - Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - L'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon - Les Deux Scènes, Scène nationale de Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à un vote séparé,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 50                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

- d'approuver le versement des subventions d'équipement,

<b>Associations</b>	<b>Montant subvention</b>	<b>Elus intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote</b>	<b>Vote</b>
SARL Airelle, Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne Franche-Comté	15 600 €	Pas d'élu intéressé	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
Régie Autonome Personnalisée La Rodia	35 000 €	Mmes Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Catherine COMTE-DELEUZE (2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Myriam EL YASSA, Myriam LEMERCIER, Elsa MAILLOT, Danielle POISSENOT, Françoise PRESSE, Rosa REBRAB (2) et Christine WERTHE (2) et MM. Patrick BONTEMPS, Pascal CURIE(2), Emmanuel DUMONT, Ludovic FAGAUT, Jean-Sébastien LEUBA et Rémi STHAL,	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 20
Orchestre Victor Hugo Franche-Comté	2 000 €	Mmes Elsa MAILLOT, Rosa REBRAB (2), Karima ROCHDI, Mina SEBBAH et Marie ZEHAF et MM. Eric ALAUZET, Thibaut BIZE, Patrick BONTEMPS, Pascal CURIE (2), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Jean-Louis FOUSSERET, Michel LOYAT et Anthony POULIN.	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 16
Les Deux scènes (Scène Nationale)	75 000 €	Mmes Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mina SEBBAH, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Myriam LEMERCIER, Danielle POISSENOT, Elsa MAILLOT et Christine WERTHE (2) et MM. Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN (2), Patrick BONTEMPS, Pascal CURIE (2), Emmanuel DUMONT, Anthony POULIN et Rémi STHAL	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 17
Institut Supérieur des Beaux-Arts	28 000 €	Mmes Sorour BARATI-AYMONIER, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Myriam EL YASSA, Myriam LEMERCIER et Elsa MAILLOT et MM. Patrick BONTEMPS, Pascal CURIE (2), Clément DELBENDE, Emmanuel DUMONT, Anthony POULIN et Dominique SCHAUSS.	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 12

- d'autoriser le M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et avenants à intervenir dans ce cadre.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

## **12. Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté - Convention cadre 2021/2023**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention cadre 2021-2023 à intervenir avec l'association.

Mmes COMTE-DELEUZE (2), DALPHIN, FAIVRE-PETITJEAN, LEMERCIER, REBRAB (2), MM. BONTEMPS, FAGAUT et GONON, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 10

## **13. Balades nocturnes 2020 à la Citadelle - Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Besançon et la Caisse des Dépôts et Consignations**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention en annexe
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document éventuel à intervenir sur le même sujet.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## **14. Pass Tourisme régional - Convention avec le Comité Régional du Tourisme de Bourgogne Franche-Comté (BFC Tourisme) et la société OTIPASS**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve le partenariat avec BFC Tourisme et OTIPASS et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

Mme COMTE-DELEUZE (2), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 2

## **EDUCATION - PETITE ENFANCE**

### **15. Programme de travaux 2020**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux ci-avant proposé,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières de tout partenaire susceptible de soutenir ces opérations, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## **MAITRISE DE L'ENERGIE**

### **16. Programme de travaux 2020**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme ci-avant proposé,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, du Grand Besançon, de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations du programme de travaux 2020, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## **ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS - BIODIVERSITE**

### **17. Programme de travaux 2020**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux ci-avant proposé,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières de tout partenaire susceptible de soutenir ces opérations, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## **SPORTS**

### **18. Programme de travaux 2020**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux ci-avant proposé,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières de tout partenaire susceptible de soutenir ces opérations, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### **19. Fonctionnement des piscines municipales - été 2020**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de:

- prendre connaissance des modalités d'ouverture estivale des piscines bisontines ;
- valider le règlement intérieur de Port-Joint;
- valider le principe de vente à distance et autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion à PayFiP.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### **20. Offre de loisirs et d'activités estivales 2020**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents dispositifs développés sur cet été 2020, décide :

- d'approuver le principe de la mise en œuvre des animations d'été 2020,



- d'approuver le règlement de Vital'Été, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les financeurs de cette opération et à signer les conventions financières correspondantes, pour les actions présentées dans ce rapport comme pour celles en préparation.

M. BIZE, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 1

## **VOIRIE**

### **21. Programme de travaux 2020**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur le programme des travaux Voirie 2020.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## **ARCHITECTURE ET BATIMENTS**

### **22. Bâtiments municipaux - Tranches annuelles 2020 - Programme de travaux 2020 - Demandes de subventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux ci-avant proposé,
- de solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Union Européenne et de tout partenaire susceptible de participer aux opérations de programme de travaux 2020 (hors délégations du Conseil Municipal au Maire), la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## **URBANISME**

### **23. Servitude d'utilité publique site SNCF Réseau ex-Pomona - Avis du Conseil Municipal**

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions), le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au projet de servitude d'utilité publique sur l'ancien site Pomona.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46                      Contre : 0                      Abstentions : 6                      Ne prennent pas part au vote : 0

### **24. Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019**

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce bilan.

## **25. Opérations immobilières réalisées en 2019 - Rapport de synthèse**

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

## **26. Acquisition à l'indivision Roussey-Aucant d'un terrain situé chemin du Fort de Planoise**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## **27. ZAC Pasteur - Acquisition à SEDIA d'un local technique (sprinklage) 25, rue Claude Pouillet**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

MM. BODIN (2), SCHAUSS et LEUBA, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 4

## **28. Ensemble immobilier Complexe de la City 7, avenue Louise Michel - Modificatif de l'état descriptif de division en volumes et cession d'un délaissé de voirie au profit de SEDIA**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de modificatif de l'état descriptif de division en volume de l'EIC La City,
- d'autoriser la vente au profit de SEDIA, aux charges et conditions ci-dessus énoncées, des parcelles cadastrées sections IK n° 455-456,
- de dire que cette délibération annule et remplace celle du 12 octobre 2017.

MM. BODIN (2), SCHAUSS et LEUBA, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 4

## **RELATIONS INTERNATIONALES**

### **29. Coopération décentralisée au Burkina Faso - Convention d'objectifs et de moyens 2020 entre le groupe de travail Besançon-Neuchâtel et la commune de Douroula**

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de coopération 2020 entre la Ville de Neuchâtel, Grand Besançon Métropole et la commune de Douroula,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens correspondant,

- d'autoriser le versement à la commune de Douroula d'une subvention de 5 000 € pour l'année 2020.

MM. FOUSSERET et LIME, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 2

La séance est levée à 19 h 40.

Affiché à Besançon, le **12 JUIN 2020**

Pour le Maire,  
Par délégation,  
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,

  


Valérie LESOUEF